



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 15 janvier 2023

### VIGILANCE NEIGE VERGLAS – RESTRICTION DE CIRCULATION SUR LA RN102

Le département de l'Ardèche est placé en vigilance météorologique JAUNE pour risque de neige-verglas.

Des chutes de neige sont attendues dès demain, lundi 16 janvier, principalement au-dessus 800 m d'altitude sur le plateau ardéchois et les Cévennes.

Ces chutes de neige seront accompagnées localement de vent de l'ordre de 60 à 70km /h, ce qui pourra entraîner des congères par endroit.

Les chutes de neige seront beaucoup plus importantes dans le département de la Lozère, limitrophe par l'ouest. Des difficultés de circulation sont prévisibles liées aux fortes chutes de neige (cumul attendu entre 15 à 30 cm) ou au verglas en Lozère.

Dans ce contexte, le préfet de l'Ardèche invite les usagers de la route à la prudence, et a pris un arrêté préfectoral **interdisant la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises d'un PTAC > 7.5 tonnes** (sauf exceptions mentionnées dans l'arrêté) **sur la route nationale 102 (RN102) entre la commune de Mayres et la limite du département entre l'Ardèche et la Haute-Loire** dans le sens de l'Ardèche vers la Haute-Loire.

Ces véhicules seront interceptés et en priorité stationnés ou amenés à faire demi-tour par les forces de l'ordre mobilisées.

Ces dispositions prennent effet **à partir du 16 janvier 2023 à 4 heures jusqu'au 16 janvier 2023 à 16 heures** (sauf nouvel arrêté d'interdiction).

Soyez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et des conditions de circulation avant de prendre la route.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Rue Pierre Filliat – BP 721  
07007 Privas CEDEX